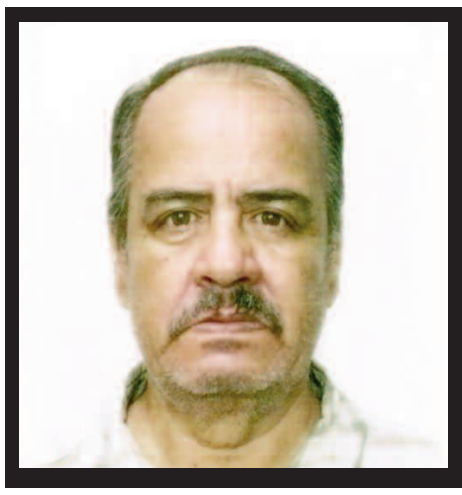


Emporté par la Covid-19

NOTRE CORRESPONDANT D'ANNABA AMAR SAÏFI N'EST PLUS

Page 24

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7200 — LUNDI 24 JANVIER 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Algérie - Egypte

TEBBOUNE EN VISITE AUJOURD'HUI AU CAIRE

Page 5

HOSPITALISATIONS COVID-19

LES NON-VACCINÉS MAJORITAIRES



Le ministre de la Santé Abderrahmane Benbouzid a, qualifié la vague actuelle de contaminations à la Covid-19 de «très sévère», soulignant l'importance de la vaccination qui contribue à la réduction des complications graves du virus.
Page 2

CÉRÉALES

L'Algérie ambitionne de réduire ses importations

Page 4

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE RASSURE :

«Le prix du lait n'augmentera pas»

Page 4

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

Des sanctions sévères adoptées par le législateur algérien

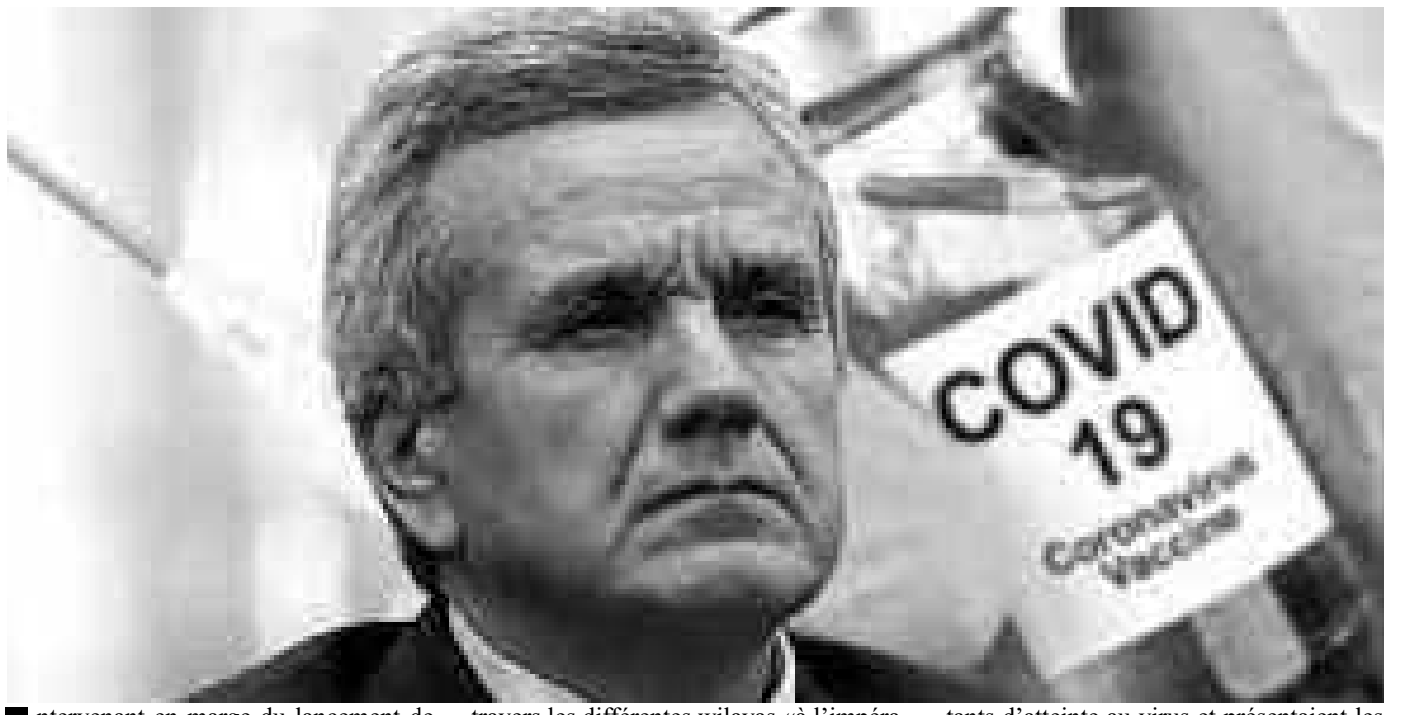
Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

HOSPITALISATIONS COVID-19

Les non-vaccinés majoritaires

Le ministre de la Santé Abderrahmane Benbouzid a, qualifié la vague actuelle de contaminations à la Covid-19 de «très sévère», soulignant l'importance de la vaccination qui contribue à la réduction des complications graves du virus.



Intervenant en marge du lancement de la 4e campagne de vaccination au profit du personnel de l'éducation, M. Benbouzid a indiqué que «8 sur un total de 10 cas hospitalisés sont non vaccinés et il en va pour les cas en réanimation qui représentent un taux de 96 % ainsi que ceux en soins intensifs à 100 %». «En tant que parents et éducateurs, nous sommes responsables de la santé de nos enfants que nous devons protéger», a-t-il soutenu.

Lors d'une visioconférence organisée au siège du ministère de l'Education nationale et co-présidée par les deux ministres, à l'occasion du lancement de la quatrième campagne de vaccination au profit du secteur de l'Education, parallèlement à la suspension des cours (10 jours), M. Belabed a affirmé que cette campagne incite les directeurs de l'Education et de la Santé, à travers les différentes wilayas «à l'impératif» respect de la décision de suspension des cours, préconisant l'exploitation de cette conjoncture pour la révision et non pas pour les sorties et les rencontres dans les espaces publics.

La conférence est une occasion propice pour donner des orientations et des instructions aux directeurs de l'Education, en prévision de cette 4e campagne de vaccination en faveur des enseignants, travailleurs et fonctionnaires administratifs, prévue de dimanche à jeudi, a souligné le ministre, exprimant sa conviction que la vaccination est «la seule issue» à la crise pandémique et le moyen de préserver la santé collective.

Il a rappelé, dans ce sens, que les chiffres officiels démontrent que «les non-vaccinés» représentaient les taux les plus importants d'atteinte au virus et présentaient les formes les plus sévères de la maladie, voire des complications menant parfois au décès, annonçant que son secteur «profitera de cet arrêt des cours pour la désinfection des différents établissements éducatifs et partant assurer les meilleurs conditions sanitaires à nos enfants lors de la reprise des cours».

M. Belabed s'est félicité, par la même occasion, de la coopération avec le secteur de la santé qui a mobilisé les staffs médicaux au niveau des établissements éducatifs afin d'assurer les différentes opérations de vaccination depuis le début de l'année scolaire.

Le ministre de l'Education nationale avait exprimé récemment, à l'issue de sa réunion avec les représentants des associations des parents d'élèves, son insatisfaction quant au taux de vaccination dans son secteur qui a touché pour le moment 33% seulement des travailleurs.

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION

Par ailleurs, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, hier, le lancement d'une nouvelle campagne nationale de vaccination contre la covid-19 suite à la recrudescence des contaminations au variant «Omicron».

Dans une déclaration à la presse M. Benbouzid a fait savoir qu'»une rencontre se tiendra lundi avec les directeurs de la santé des wilayas du pays, ajoutant qu'une nouvelle campagne nationale de vaccination sera lancée pour encourager les citoyens à la vaccination qui reste le seul moyen d'arrêter la propagation du virus et d'atteindre l'immunité collective».

Selon les chiffres officiels avancés par le Comité scientifique de suivi de l'évolution du coronavirus, près de 13 millions d'Algériens seulement ont été vaccinés, un chiffre «extrêmement bas» pour atteindre l'immunité collective, estiment les spécialistes.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a souligné, mercredi dernier lors d'une réunion extraordinaire consacrée à l'évaluation de la situation pandémique, que la vaccination était le seul moyen d'atteindre l'immunité collective, notamment après avoir constaté que 94% des patients décédés du Covid-19 n'avaient pas été vaccinés. Il a en outre appelé au respect strict des mesures préventives dans tous les espaces commerciaux et les structures publiques, en imposant la fermeture immédiate aux contrevenants, y compris pour les moyens de transport collectif.

Nassim Mecheri

CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU SCOLAIRE À MÉDÉA

Rattraper le retard enregistré

LANCÉE par le ministère de l'éducation nationale, la campagne de vaccination anti-covid en milieu scolaire est une autre opportunité pour la mobilisation des services de la direction de l'éducation en vue d'intensifier les opérations de vaccination des enseignants et des travailleurs du secteur à travers 19 unités de dépistage et de soins (UDS).

La campagne de vaccination est venue à point nommé pour permettre de capter le maximum de personnes, car, a révélé M. M'Hamed Safi, secrétaire général de la direction de l'éducation au cours d'une intervention à la radio locale, seul un effectif de 6 000 agents a été vacciné sur 22 000 fonctionnaires que compte le secteur de l'éducation, soit un taux de 27,27 %.

Dans le but de faire face à la hausse vertigineuse de la pandémie, le représentant de la Fédération des associations des parents d'élèves, Moussa Aïd suggérera que la durée de fermeture des établissements scolaires doit être mise à profit pour ouvrir les établissements scolaires pour vacciner le plus grand nombre de personnes.

«Le bureau national de la fédération a, dès l'arrivée de la 4è vague, demandé au ministère de l'éducation d'arrêter les cours dans tous les cycles. Une propositions motivée par la faible adhésion des enseignants et des travailleurs à la campagne de vaccination et le peu d'écho de nos conseils aux parents de ne pas envoyer à l'école leurs enfants présentant des signes de la maladie».

«Nous avions constaté que les mesures de prévention n'étaient pas respectées dans un grand nombre d'établissements où d'ailleurs aucune restriction concernant l'obligation du port de la bavette, l'utilisation du gel n'était imposée». «Maintenant que les écoles sont fermées pour 10jours, il faudrait que l'on sache que ce ne sont pas des vacances pour laisser les enfants s'amuser dans la rue, mais il s'agit plutôt de les garder à la maison et de se consacrer aux révisions des cours».

Détaillant les démarches entreprises, M. Madani Gaharnouti, chargé de la santé scolaire, précisera que les taux de contamination enregistrés dans les établissements scolaires sont infimes, se situant autour de 2,01 %, concernant les enseignants, 1, 27 % pour les travailleurs et 0,11 % pour les élèves des 3 cycles.

Le représentant du bureau de la fédération des parents d'élèves déplorera «Le manque de moyens pour effectuer les tests rapides pour faire face au nombre d'élèves et détecter les cas symptomatiques pour pouvoir les prendre en charge à temps, sachant que nombre de familles n'ont pas les moyens de payer les frais exigés par les laboratoires d'analyse».

De Médéa, Nabil B.

UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA

Gel des activités pédagogiques

APRÈS la décision de fermeture des établissements scolaires pour une durée de 10 jours à travers le territoire nationale prise par les hautes autorités du pays à l'issue d'une réunion extraordinaire du comité de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, l'université de Béjaïa a décidé de geler toutes les activités pédagogiques et de fermer les établissements scolaires et les résidences universitaires. La décision a été prise à l'issue d'une réunion tenue avant-hier par les responsables des établissements universitaires au Campus d'Aboudaou. Laquelle a regroupé les membres de la cellule de suivi et de gestion de la scolarité au sein de l'université, élargie aux membres du conseil de direction de l'université et aux membres du syndicat du Snapap. «La fermeture des établissements universitaires est également suivi par la même occasion par la fermeture des résidences universitaires», a indiqué avant-hier un responsable de l'université. Ainsi, avec la suspension des cours, il est évident que les examens seront reportés aussi. Pour rappel, le conseil syndical du syndicat des enseignants du supérieur (SESS) de Béjaïa a tiré la sonnette d'alarme la semaine dernière sur la situation de la pandémie et a appelé la tutelle à prendre, en urgence, les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation du virus dans le milieu universitaire suite aux nombreux cas enregistrés parmi les étudiants, le personnel pédagogique de l'université, entre autres. Il est utile de rappeler que la décision de fermer les universités a été confiée aux chefs d'établissements et centres universitaires, en tenant compte du calendrier des examens et la possibilité de les reprogrammer au profit des étudiants.

De Béjaïa, N. Bensalem

COVID-19

Gare à l'automédication

Des spécialistes ont mis en garde contre l'automédication et l'utilisation abusive de certains médicaments par des citoyens craignant d'attraper le Covid-19 suite à la récente flambée des contaminations par le variant Omicron.



Le chef du Service «Médecine interne» à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Birtraria, Pr. Ammar Tebaibia, a tiré la sonnette d'alarme sur l'amplification du phénomène de l'automédication et de l'utilisation abusive de certains types de médicaments pour le traitement du Covid-19, à l'origine d'une «forte pression» sur ces médicaments au niveau des pharmacies d'officine.

«Pourtant, il est inutile de prescrire des antibiotiques, des anticoagulants et des corticoïdes à des malades qui ne souffrent pas d'inflammation ni d'obstruction artérielle», a expliqué le spécialiste, faisant observer que très peu de malades contaminés par le variant Omicron, qui est moins virulent que ses prédécesseurs, ont besoin d'oxygène.

Aussi, a-t-il appelé ses collègues médecins à respecter le protocole et les consignes du ministère de la Santé à cet égard pour préserver la santé des citoyens.

Il a également appelé les adeptes de l'automédication à s'abstenir de stocker et d'utiliser certains types de médicaments sans avis médical, prévenant que ce comportement pourrait les exposer à des «complications plus graves que la contamination même par le covid-19».

Relevant que de plus en plus de citoyens prenaient d'assaut les pharmacies d'officine pour se procurer des médicaments contre les complications du covid-19, Pr. Tebaibia a regretté que certaines pharmacies préparent eux-mêmes des «kits de médicaments» qu'ils n'hésitent pas à vendre sans ordonnance.

En cas d'apparition de symptômes bénins, Pr. Tebaibia invite les pharmaciens à recommander aux patients de prendre du «Pracetamol» et certaines vitamines avec du repos , un sommeil suffisant et de bonne qualité pour permettre au système immunitaire de reproduire des anticorps protecteurs.

Il recommande, vivement, la vaccination qui brise la chaîne de transmission du virus au lieu de recourir à l'automédication et à l'utilisation abusive des médicaments, les pays qui ont surmonté le variant « Omicron » se sont efforcés d'encourager les citoyens à précisant que 98 % des cas admis au service de médecine interne à l'EPH de Birtraria «n'étaient pas vaccinés». De son côté, le président du Conseil de l'ordre des médecins, Dr. Mohamed Bekkat Berkani a indiqué que le citoyen recourrait, habituellement, à l'automédication de peur d'être contaminé...le pharmacien est appelé à lui expliquer qu'il ne devrait prendre de médicaments que sur ordonnance, tout en le mettant en garde contre l'utilisation abusive de médicaments qui pourraient compliquer davantage sa situation.

Le responsable du Syndicat national algérien des pharmacies d'officine (SNAPO), Dr. Massaoud Belambri estime, lui, que «si le ministère de la Santé autorise aux pharmaciens d'effectuer des tests rapides de dépistage du Covid-19, il y aurait beaucoup moins de cas d'automédication et, partant, moins de pression sur certains types de médicaments ».

D'autre part, Dr. Belambri juge impératif de durcir le contrôle sur les pharmaciens qui pratiquent la vente concomitante, imputant la forte pression sur certain type de médicaments par «la peur d'une éventuelle contamination» et le recours systématique des citoyens à l'automédication dès l'apparition du moindre symptôme grippal ou hyperthermie.

Dans les pays développés, on ne prescrit plus d'antibiotiques...on conseille la prise de toniques, de suppléments minéraux et d'antalgiques afin de préserver la santé des citoyens et leur éviter une consommation excessive de médicaments, a-t-il conclu.

S.O. Brahim

La vaccination, seul moyen pour éviter les formes sévères

LA VACCINATION demeure «le seul moyen» pour prévenir les cas graves de la pandémie du coronavirus (Covid-19), a affirmé Djamel Zoughaileche, spécialiste au service d'épidémiologie et de médecine préventive (SEMEP) du CHU Benbadis de Constantine.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune - qui a présidé mercredi dernier une réunion extraordinaire consacrée à l'évaluation de la situation pandémique- avait souligné que la vaccination demeurait «le seul moyen» pour atteindre l'immunité collective, notamment après avoir constaté que 94% des patients décédés du Covid-19 n'avaient pas été vaccinés, mettant l'accent sur l'impératif respect de l'ensemble des mesures préventives dans tous les espaces commerciaux et les structures publiques, tout en veillant à appliquer la sanction de fermeture immédiate à l'encontre de tout contrevenant, y compris pour ce qui est des moyens de transport collectif.

Dans une déclaration à l'APS, M. Zoughaileche a exhorté les citoyens à se faire vacciner, suite à la forte propagation ces dernières semaines du variant «Omicron» et à la saturation des services hospitaliers nationaux, soulignant que les deux premières doses du vaccin protègent à 50% voire 60% et la troisième dose à 90%.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur l'importance de la campagne de vaccination pour laquelle les pouvoirs publics ont mobilisé tous les moyens matériels et humains pour briser la chaine de contamination, imputant la réticence à se faire vacciner à la conduite du citoyen et à certains dysfonctionnements en matière d'organisation.

Dans ce contexte, il considère que les mutations du virus peuvent réduire l'efficacité du vaccin et rendraient la situation pandémique incontrôlable, d'où la nécessité d'accélérer la vaccination du plus grand nombre possible de la population.

En référence aux expériences et données de certains pays, le spécialiste a rappelé que la population non vaccinée était plus exposée à la contamination et aux complications, faisant observer qu'une large vaccination de la population permet non seulement de briser la chaine de transmission et de prémunir le système immunitaire mais aussi de protéger la société des mutations du virus.

Si le porteur du variant «Delta» contamine environ 6 personnes, le malade atteint du variant «Omicron» peut contaminer entre 8 et 10 individus, a expliqué M. Zoughaileche, soutenant que la vaccination «doit d'abord cibler les catégories vulnérables, à savoir les personnes âgées et les malades chroniques, ou encore les personnels des secteurs les plus exposés au risque, et à leur tête la Santé».

Il faudra, à ce titre, renforcer la prise en charge de ces franges, en mettant à disposition les médicaments et la quantité d'oxygène nécessaires, poursuit-il.

Il a également fait état d'une cellule, chargée du suivi des enquêtes épidémiologiques, laquelle a mis au point une solution hébergée par le serveur du ministère de la Santé, et conçue comme un outil d'aide à la décision et à la riposte centré sur le tracing des sujets contacts.

Cette solution repose sur deux (2) applications à déployer à l'échelle nationale, une application mobile dite «Covid Tracker», mise en place au profit des Services d'épidémiologie et de médecine préventive (SEMEP), pour enquêter sur le terrain et géolocaliser des foyers infectieux, mais également suivre l'état de santé des malades et veiller au respect des gestes barrières selon le protocole sanitaire durant une période allant de 14 à 21 jours.

Une autre application appelée «Covid Sentinel» assure le monitoring en temps réel, le filtrage et la synthèse des données récoltées au niveau local (SEMEP/DSP) et même national.

De son côté, Pr Riad Mahiaoui, membre du comité scientifique de suivi de la pandémie du Coronavirus, avait fait état, jeudi sur les ondes de la Radio nationale, de 13 millions de personnes vaccinées jusque-là, prévoyant une augmentation de ce nombre les prochains jours après l'affluence des gens sur les vaccins.

Dans le même contexte, le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO) a affirmé que le nombre de vaccinés, dans le cadre de l'opération de vaccination encadrée par 1500 pharmaciens, avait atteint 400.000 personnes, soulignant l'importance de participer à cette campagne afin de briser la chaîne de transmission du virus.

M. D.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE RASSURE :

«Le prix du lait n'augmentera pas»

LE MINISTRE de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a assuré qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix du lait en sachet à base de poudre, qui continue à être subventionné par l'Etat et à être vendu à 25 DA le sachet.

Le ministre, qui intervenait hier sur les ondes de la Chaîne 3 de la radio nationale, a été formel et a annoncé qu'«il n'y aura pas d'augmentation du prix du lait en sachet subventionné. Il demeurera à 25 DA». «C'est une question de politique publique et l'avenir nous en dira plus (…) Nous parlons d'une subvention ciblée pour les familles dans le besoin, mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour et le lait restera à 25 DA le sachet», a expliqué M. Henni.

S'agissant du développement de la filière laitière, le ministre mise notamment sur le repeuplement des bâtiments d'élevage en vache laitière, et ce à travers l'importation de vaches laitières.

L'importation de génisses pleines destinées à la production de lait a été relancée durant le mois en cours, a noté M. Henni, appelant au strict respect des mesures instaurées dans le nouveau cahier des charges régissant ces opérations. Il a rappelé, dans ce sens, que l'abattage des vaches laitières de moins de sept ans est «strictement interdit» et que des instructions «fermes» ont été données pour assurer cette disposition. Il s'agit de suivre les animaux importés au niveau des centres de quarantaine où ils seront vaccinés contre la fièvre aphteuse, ainsi que les lieux d'élevage qui seront contrôlés par les services vétérinaires «localité par localité». En outre, les importateurs sont soumis à l'obligation d'assurer leurs bétails laitiers, ce qui implique également l'expertise des compagnies d'assurance dans le suivi. Le nombre des génisses pleines destinées à la production de lait qui devront être importées sera déterminé en fonction de la demande des opérateurs privés. Il devrait s'élever «au minimum» à 20 000 têtes par an «si tout se passe bien», selon le ministre.

Concernant les primes relatives à la collecte du lait, M. Henni a annoncé que ces primes font actuellement l'objet d'une étude par son département ministériel en vue d'une éventuelle augmentation. Elles sont actuellement fixées à 12 DA pour le producteur, 4 DA pour le collecteur et 5 DA pour le transformateur. Evoquant la pression sur le lait conditionné fabriqué à partir de la poudre importée, le ministre a souligné que le marché reprenait suite à la libération des autorisations d'importation à partir du 22 décembre. M. Henni a fait savoir que l'Office national interprofessionnel du lait et produits laitiers (ONIL) importe annuellement, à lui seul, près de 180 000 tonnes de poudre de lait pour satisfaire les besoins du marché.

Lynda Louifi

CÉRÉALES

L'Algérie ambitionne de réduire ses importations de 25 %

Garantir la sécurité alimentaire du pays passe impérativement par la réduction des importations, notamment des céréales, matière première pour plusieurs secteurs de l'industrie alimentaire. Grâce à une production nationale céréalière qui devrait se situer entre 27 et 30 millions de quintaux en 2022, l'Algérie pourra réduire ses importations de 25%. C'est ce qu'a affirmé hier le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni.



Le ministre de l'Agriculture, qui s'est exprimé sur les ondes de la chaîne III, a estimé que «cette année la quantité collectée atteindra un volume entre 27 et 30 millions de quintaux toutes variétés confondues, avec un impact sur les importations de 25 à 26% », précisant que durant les années précédentes, la quantité collectée la plus importante était de 27 millions.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les quantités prélevées par les agriculteurs pour ensemencer leurs champs, les quantités destinées aux œuvres caritatives et celles vendues directement. A rappeler qu'en 2020, le gouvernement a présenté sa stratégie de feuille de route 2020-2024 pour développer les filières blé tendre, maïs, sucre et oléagineux dans le but de réduire la facture annuelle des importations alimentaires.

Pour atteindre ces objectifs et permettre la réduction de la facture des importations, le premier responsable du secteur mise entre autres, sur l'augmentation de la superficie agricole dédiée aux céréales estimée actuellement à 3,3 millions d'hectares, l'amélioration des rendements agricoles à 60/70 quintaux par hectare et la généralisation de l'irrigation particulièrement dans les zones Ouest et centre du pays. Selon les estimations des experts, la modernisation extensive de l'irrigation devrait augmenter les rendements de 2 tonnes/ha actuels à 5 à 6 tonnes/ha, produisant à terme environ 7 millions de tonnes de blé par an d'ici 2024. M. Henni a également affirmé que « l'avenir du pays est dans l'agriculture saharienne », qui peut beaucoup apporter à la filière au vu de ses atouts et son fort rendement qui peut atteindre 100 quintaux par hectare.

S'agissant de la révision des prix de céréales à l'achat au profit des agriculteurs, M. Henni a fait savoir que cette mesure décidée récemment par le président de la République, nécessitera une enveloppe de l'ordre de 30 milliards de dinars, représentant l'écart entre les anciens et les nouveaux prix d'achat.

« Cette révision des prix à l'achat va permettre aux agriculteurs d'aller plus loin dans leurs investissements et leurs visions d'avenir », a-t-il ajouté.

Pour ce qui est des capacités de stockage, le ministre a assuré que les coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS) sont dotées d'une capacité de 34 millions de tonnes, outre les 25 millions de tonnes détenue par les opérateurs privés (minoteries et semouleries). Il convient de noter que durant l'année précédente l'Algérie a eu recours à l'importation pour s'approvisionner en quantités suffisantes afin de compenser une production nationale tombée à entre 38 et 40% de moins que ce qui était prévu, en raison de conditions climatiques peu propices.

D'ailleurs, même pendant les années de production locale abondante, le pays dépendait des importations de céréales. Au cours des cinq dernières années, les besoins d'importation du pays ont été en moyenne d'environ 7,6 millions de tonnes par an, principalement de blé tendre qui représente environ 70 % de la consommation nationale.

L'Algérie importe du blé de France, du Canada, d'Allemagne, des États-Unis, d'Espagne, du Mexique et pour la première fois depuis 2016, de la Fédération de Russie.

Mohamed Mecelti

TIZI OUZOU

Grève illimitée des boulangers

De notre bureau, Saïd Tissegouine

LES BOULANGERS de la wilaya de Tizi Ouzou sont, depuis hier, en grève illimitée. Hier, une cinquantaine de boulangers environ, à leur tête leur représentant Samir Djebar, ont organisé un rassemblement devant le siège de la wilaya. Quel est donc le motif de cette grève ? Selon les manifestants, c'est à cause de l'augmentation du prix de la levure, des améliorants ainsi que des autres charges. Les boulangers travaillent donc à perte. «Nous souhaitons que les pouvoirs publics nous fixent une marge bénéficiaire pour le pain», ont déclaré les manifestants. Toutefois, les boulangers n'ont pas avancé le montant de la marge bénéficiaire qu'ils souhaitent obtenir. Le Jeune Indépendant s'est donc rapproché de Farouk Touri, premier représentant de l'UGCAA de la wilaya de Tizi Ouzou, pour apprendre que les boulangers souhaitent vendre la baguette à 15 DA. Cependant, si M. Touri a reconnu la légitimité des revendications des boulangers, il n'en demeure pas moins que cette grève illimitée est «inappropriée». «Aussi, dans le souci d'éviter des désagréments au consommateur, nous comptons dès demain ravitailler en pain les épiceries et autres points de vente de la wilaya à partir de Boumerdès et Bouira», a affirmé Farouk Touri. Concernant ces charges qui pèsent sur les boulangers, il s'agit, entre autres, de l'augmentation des prix de certains produits nécessaires à la préparation du pain. L'améliorant qui coûtait 1 800 DA le sac de 10 kg coûte à présent 3 200 DA, la levure qui coûtait 3 800 DA le sac de 10 kg coûte à présent 5 000 DA. Une citerne d'eau d'une quantité de 1 500 litres coûte 2 500 DA. Par ailleurs, ce sont les boulangers eux-mêmes qui se déplacent auprès des minoteries pour se ravitailler en farine et autres produits céréaliers nécessaires à la confection du pain. Or, selon Farouk Touri, c'est aux minotiers que revient l'obligation de la livraison de la farine et autres produits céréaliers au profit des boulangers. A la question de savoir combien de minoteries sont en activité au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, notre interlocuteur a déclaré qu'il en existe dix environ. En somme, la farine et les autres produits céréaliers ne sont aucunement sujet à une disette. Enfin, il convient de relever que l'UGCAA a décidé de poursuivre en justice Samir Djebar pour «usurpation de fonction». «Nous allons déposer plainte aujourd'hui (hier, ndlr) contre Samir Djebar», a déclaré Farouk Touri. «D'ailleurs, a-t-il poursuivi, la justice a ordonné à Samir Djebar de ne pas s'exprimer au nom de l'UGCAA». Cette décision de justice, dont le Jeune Indépendant détient une copie, porte le numéro 4418 et date du 22 février 2021.

SOMMET ARABE D'ALGER

Tebboune compte proposer une date

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra a affirmé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune comptait proposer une date alliant «la symbolique nationale historique et la dimension arabe» pour la tenue du Sommet arabe à Alger.



Le chef de la diplomatie algérienne s'exprimait lors d'une audience accordée au siège du ministère à des ambassadeurs de pays arabes accrédités en Algérie, dans le cadre d'une rencontre de concertation entrant dans le cadre des rencontres périodiques avec le corps diplomatique.

«Contrairement aux contrevérités circulant sous le titre +report du Sommet+ au moment où la date de sa tenue n'a pas été fixée ni aucune décision prise la concernant, et conformément aux mesures en vigueur dans le cadre du système arabe, le président de la République compte proposer une date alliant la symbolique nationale historique et la dimension arabe, une date qui consacre les valeurs de la lutte commune et de la solidarité arabe», a précisé M. Lamamra.

«Cette date qui devrait être adoptée par le conseil des ministres arabes lors de sa session ordinaire prévue en mars prochain, avec l'initiative de l'Algérie et l'appui du secrétariat général de la Ligue arabe, permettra aussi de parachever le processus préparatoire dans la forme et dans le fond, découlant ainsi sur la réalisation des conclusions d'une politique confortant la crédibilité et l'efficacité de l'action arabe commune», a ajouté le ministre.

M.Lamamra a exprimé, à cette occasion, «l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à poursuivre la concertation et la coordination avec ses frères, dirigeants des pays arabes et les responsables du Secrétariat général de la Ligue arabe, et ce, dans le cadre de la poursuite des contacts directs et périodiques avec nombre de ses homologues arabes ainsi que ceux de son envoyé personnel».

«Les objectifs escomptés de ce processus, entamé par l'Algérie selon une approche participative, consistent essentiellement à parvenir à des formules consensuelles sur les principales questions qui seront soulevées lors du prochain sommet arabe, y compris la fixation d'une date propice pour sa tenue», a poursuivi le ministre.

La rencontre de M. Lamamra avec le corps diplomatique accrédité en Algérie a été une occasion pour «informer les ambassadeurs arabes sur les efforts consentis par l'Algérie pour le renforcement de l'action arabe commune en vue de la mise en place d'un système de sécurité arabe avec toutes ses dimensions», a-t-on ajouté dans un communiqué du ministère.

A l'entame de la rencontre, le ministre a évoqué «la situation arabe actuelle et l'ampleur des défis qui s'imposent aux sociétés arabes, notamment en ce qui concerne les questions liées à la pandémie du coronavirus et aux enjeux de développement socio-économique, voire aussi la solidarité et l'autonomie collective à même de garantir l'immunité de la nation arabe et la préservation de ses intérêts.

Il a été question également des démarches de l'Algérie visant à «assurer les principaux facteurs pour la réussite du prochain Sommet arabe en faisant de celui-ci une étape importante dans le processus de l'action arabe commune».

La rencontre a été marquée par «un débat riche et un échange positif de vues, les participants ayant salué l'approche pratique et constructive adoptée par l'Algérie pour la préparation des conditions de la réussite de ce rendez-vous arabe important, ainsi que ses efforts inlassables pour unifier les rangs et créer un climat consacrant les valeurs de fraternité et d'unité et promouvant l'action arabe à des perspectives prometteuses».

A l'issue de la rencontre, M. Lamamra a exprimé «son souhait de tenir périodiquement ce genre de rencontres aussi bien pour l'accompagnement des travaux préparatoires au Sommet arabe que dans le cadre de l'examen d'autres questions d'intérêt commun, en concrétisation de la tradition de concertation, de coordination et de la pratique diplomatique efficace de proximité en faveur des questions justes de la nation, en tête desquelles la cause palestinienne».

M. D.

LE CHEF DE L'ETAT ENTAME AUJOURD'HUI UNE VISITE DE TRAVAIL EN EGYPTE

Le président de la République, Chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune entame à compter d'aujourd'hui lundi une visite de travail et de fraternité de deux jours en République arabe d'Egypte, indique dimanche un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, Chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune entame à compter du lundi 24 janvier 2022 une visite de travail et de fraternité de deux jours en République arabe d'Egypte, pays frère», lit-on dans le communiqué. **M. D.**

CRISE DIPLOMATIQUE ENTRE RABAT ET MADRID

Le rétablissement des relations prendra du temps

LE MINISTRE espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, a supposé que la fin de la crise diplomatique avec le Maroc n'est pas proche et prendra "le temps qu'il faudra", soulignant que Madrid "veut une relation solide basée sur la confiance et non pas sur des actions unilatérales".

"Mon engagement est de faire en sorte que la relation avec le Maroc soit une relation solide, dans laquelle des actions unilatérales sont impossibles (comme l'entrée irrégulière de plus de 10 000 immigrés à Ceuta en mai dernier), et repose sur la confiance et le bénéfice mutuel", a déclaré, ce vendredi, M. Albares, notant que l'Espagne n'est pas pressée et que le rétablissement des relations entre les deux pays "prendra le temps qu'il faudra".

Selon le journal espagnol El Pais qui cite des sources auprès du ministère des Affaires étrangères, "la première visite de M. Albares a Rabat n'est pas à l'ordre du jour et la date du retour de l'ambassadrice du Maroc à Madrid, qui avait été rappelée à Rabat en mai dernier pour des consultations, n'est pas encore connue".

En mai dernier, une crise majeure avait envenimé les relations entre Rabat et Madrid après l'hospitalisation, à la suite d'une infection au Covid-19, du président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, en Espagne.

Le débarquement aussi en mai dernier de plus de 8.000 migrants marocains, dont de nombreux enfants, dans l'enclave espagnole de Ceuta, sous l'œil passif des autorités marocaines, avait provoqué une vive tension entre Madrid et Rabat.

Le régime du Makhzen marocain mène une politique "hostile" contre les pays qui soutiennent l'application de la légitimité internationale dans le règlement du conflit au Sahara occidental et qui refusent de reconnaître sa prétendue "souveraineté" sur ce territoire non-autonome.

Evoquant à cette occasion le conflit au Sahara occidental, le chef de la diplomatie espagnole a réaffirmé la position constante de l'Espagne en faveur d'une solution politique dans le cadre des résolutions onusiennes, déplorant la longévité de ce conflit. "Mon objectif est de trouver une solution à un conflit qui dure depuis des décennies. C'est un conflit plus que figé, il est oublié", a-t-il déclaré, estimant que cela est un "impératif moral, puisque la prolongation du conflit engendre la souffrance de milliers de personnes". **H. B.**

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:59	12:41	15:25	17:45	19:13
CONSTANTINE	06:04	12:46	15:31	17:51	19:18
ALGER	06:17	13:00	15:46	18:06	19:33
OUARGLA	06:05	12:51	15:45	18:05	19:27
CHLEF	06:24	13:07	15:52	18:13	19:39
MOSTAGANEM	06:29	13:11	15:58	18:18	19:44
ORAN	06:32	13:15	16:01	18:22	19:48

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7200 — LUNDI 24 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

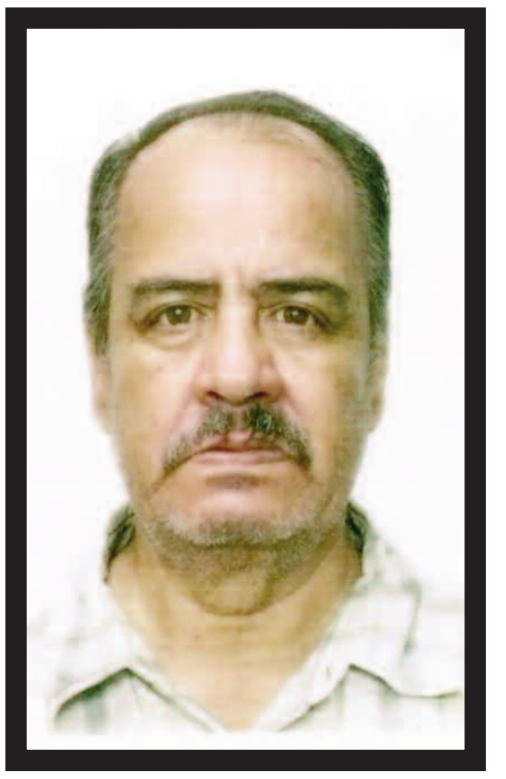
Météo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	4°
Oran	16°	5°
Constantine	14°	-2°
Ouargla	17°	5°

EMPORTÉ PAR LA COVID-19

Notre correspondant d'Annaba Amar Saïfi raccroche sa plume

Notre ami et confrère du bureau d'Annaba Amar Saïfi, alias Nabil Chaoui a tiré sa révérence en silence, dans la discrétion presque. Le maudit petit tueur a eu raison de lui. Son combat contre la maladie qu'il redoutait tant aura été vain. Il avait 67 ans.



Il n'a, en effet, cessé de mettre en avant dans ses écrits le peu d'engagement des habitants de sa ville au respect des mesures barrières.

Amar Saifi occupait depuis le début des années 1980 un poste au sein de la cellule de communication de l'université d'Annaba avant d'entamer en parallèle l'aventure journalistique indépendante à laquelle il se consacrera définitivement à sa retraite, en 2013.

Attiré par le milieu dès les premières années de l'éprouvante aventure médiatique, Amar avait débuté sa carrière de rédacteur, en 1997, comme correspondant à Annaba du quotidien La Tribune, à peine deux années après sa création, avant de rallier, en 1999, le doyen des tabloïds, le jeune Indépendant en l'occurrence, auquel il s'est attaché jusqu'à ce que la maladie l'emporte.

Il s'était appliqué durant toutes les années passées au sein de l'équipe rédactionnelle de la région Est à couvrir autant que faire se peut les évènements des villes de l'extrême Est, notamment Annaba, sa ville natale, El-Tarf et Souk-Ahras.

Sa dernière contribution, fut un reportage sur les us et coutumes des habitants de la « Coquette », comme il aimait tant désigner sa ville, pour célébrer les fêtes de Yennayer.

Amar laissera pour ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme instinctif, presque transparent, incapable de contenir ses humeurs. Sa spontanéité lui a même coûté des incompréhensions de ses vis à vis, le plus souvent sans gravité.

Il s'en va ainsi rejoindre deux de nos confrères partis en 2021, Redouane Zizi et Kamel Chériti, journalistes à la rubrique culturelle décédés respectivement en mai et octobre.

Repose en paix l'ami, Puisse Dieu te compter parmi les Siens.

A. Ferdi

CONDOLÉANCES

L'ensemble du personnel du quotidien national Le Jeune Indépendant, peiné par le décès de leur collègue et ami

Amar Saïfi,

présente à toute sa famille, ses sincères condoléances et les assurent, en cette douloureuse circonstance, de son soutien et de sa profonde sympathie.

«Ô âme apaisée, retourne auprès de ton Seigneur, satisfaite et agréée !»

Sourate.89 Al-Fajr (L'Aube)

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

Des sanctions sévères adoptées par le législateur algérien

LES PARTICIPANTS à une journée d'étude sur la loi 21-15 relative à la lutte contre la spéculation illégale, animée par le procureur général auprès de la cour de Blida, ont appelé à la mise en œuvre d'une surveillance continue au niveau des commissions de sécurité des wilayas pour lutter contre ce crime. Les participants ont aussi souligné que la loi sur la spéculation illégale et les sanctions sévères adoptées par le législateur algérien, qui vont jusqu'à l'emprisonnement à vie, aura un rôle efficace dans la lutte contre ce crime qui affecte les moyens de subsistance des Algériens. En effet, le travail de base reste, selon eux, sur les groupes locaux dans le déplacement du mécanisme de surveillance continue, avec l'accès aux entrepôts des spéculateurs. Dans ce contexte, le procureur général de la cour de Blida, Abdelmadjid Djebbari, a expliqué que l'acte de spéculation est devenu un crime grave dans le cadre de la nouvelle loi, dans la mesure où les spéculateurs menacent le pouvoir d'achat des citoyens et leur subsistance quotidienne. Le citoyen a le droit d'être protégé par le mécanisme législatif et judiciaire. Le procureur général a déclaré que les citoyens doivent être dirigés, guidés et sensibilisés au contenu de la nouvelle loi alors que la sanction vient en dernier. Dans le même ordre d'idées, le procureur près le Tribunal de l'Arbaa, dans son intervention sur le contenu de la nouvelle loi contre la spéculation illégale, a expliqué que le législateur a inclus 7 amendements d'interdiction dans le texte de la nouvelle loi et a également prolongé la détention à deux reprises en cas de spéculation illégale après 48 heures d'enquête. Or, le texte de la nouvelle loi prévoyait une prolongation afin d'enquêter sur les cas de spéculation et de terminer l'enquête. La même source a également évoqué des sanctions plus sévères pour les spéculateurs jusqu'à la réclusion à perpétuité si l'acte de spéculation est commis au sein de groupes criminels organisés. Dans le même contexte, le législateur algérien a élargi, dans le cadre du texte de la nouvelle loi des enquêtes, de la police judiciaire, aux agents de la direction du commerce ainsi que des impôts pour établir les procès-verbaux de contrôle d'une part, procéder aux constatations d'autre part, et examiner la situation judiciaire. Par ailleurs, le représentant du ministère du Commerce a expliqué que la spéculation dans certaines certaines matières de base vise à nuire au pouvoir d'achat des citoyens et a nié l'existence d'une pénurie de produits consommables. Concernant l'huile de table, il a évoqué que l'une des usines a fait passer la quantité de production de 1 400 tonnes à 1 700 tonnes par mois, mais malgré cela, l'huile manque encore dans certains magasins, ce qui confirme, selon lui, qu'il y a des spéculateurs qui tentent de créer une crise sur le marché. Le même porte-parole a révélé qu'un programme de descentes inopinées a été mis en place pour tous les magasins, sans exception. Par ailleurs, le représentant de l'Organisation nationale pour la protection des consommateurs a expliqué que la nouvelle loi de lutte contre la spéculation est venue pour différencier les consommateurs des spéculateurs qui tentent de nuire à l'économie nationale.

T. Bouhamidi

MOSTAGANEM

Exportation de câbles électriques au Sénégal



LE GROUPE industriel algérien « Gisb Eletric », basé à Mostaganem a exporté, dimanche, des câbles électriques à destination du Sénégal pour une valeur de 4 millions d'euros, a-t-on appris de cette entreprise économique.

Le directeur général, Djillani Koubibi Hadj Ali, a indiqué à l'APS que le groupe industriel privé en question, après une interruption due à la pandémie du virus corona, a repris les opérations d'exportation vers le marché africain à travers un contrat signé, dernièrement, pour approvisionner un opérateur économique sénégalais en câbles électriques.

Les nouvelles opérations d'exportation, entamées, dimanche par ce groupe industriel en présence du wali de Mostaganem Aïssa Boulahia et de l'ambassadeur du Sénégal en Algérie Serigne Dieye, entrent dans le cadre des efforts du gouvernement à diversifier les exportations hors hydrocarbures et à pénétrer de nouveaux marchés, notamment dans le continent africain, ajoute le même interlocuteur.

A ce propos, M. Djillani Koubibi a souligné que la direction du groupe industriel a visité, l'année dernière, plusieurs pays africains comme l'Ethiopie et le Sénégal à la recherche de marchés au niveau de la région de la Corne de l'Afrique et de la Communauté Economique Des Etats de l'Ouest de l'Afrique (CEDEAO).

Durant la même année, la première rencontre d'affaires algéro-sénégalaise a été organisée en présence d'opérateurs économiques publics et privés et l'entreprise a participé à l'exposition commerciale africaine, organisée en Afrique du Sud, en plus d'avoir reçu des délégations de l'Ouganda, du Zimbabwe et de l'Ethiopie, ajoute la même source. M. Dillani Koubibi a indiqué que l'unité algérienne des câbles électriques, qui emploie quelques 900 travailleurs, produit différents types de câbles. Sa capacité de production annuelle est de l'ordre de 70.000 tonne avec un taux d'intégration dépassant les 70%. Cette unité est l'une des branches industrielles relevant du même groupe spécialisé dans la production de différents équipements d'énergie électrique et des systèmes d'énergie économique et renouvelable, indique la même source. **H. B.**